

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
LOT 1 573 920 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE TURCOT)**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 juillet 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ième} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure pour le lot 1 573 920 du cadastre du Québec, situé sur la rue Turcot.

Cette demande vise à déroger à la profondeur minimale d'un lot constructible prescrit par le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), afin d'autoriser la création des quatre lots suivants à même la totalité du lot 1 573 920 :

- Création du lot numéro 6 086 755 avec une profondeur de 19,77 mètres au lieu de 22 mètres;
- Création du lot numéro 6 086 756 avec une profondeur de 19,85 mètres au lieu de 22 mètres;
- Création du lot numéro 6 086 757 avec une profondeur de 21,11 mètres au lieu de 22 mètres ;
- Création du lot numéro 6 086 758 avec une profondeur de 21,10 mètres au lieu de 22 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 8 juin 2017

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement